

Pour en savoir plus

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur

Rendez-vous sur

 **ameli.fr**
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

J'appelle le **3646*** pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

* (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Je note les contacts utiles au sein du **service social** :

JE SUIS EN ARRET DE TRAVAIL



Ce que le service social de

L'Assurance Maladie **fait avec moi**

Je suis en arrêt de travail

- je me pose des questions sur mes indemnités journalières (durée, montant, ...)
- je m'interroge sur la prise en charge de mes soins, les démarches à réaliser
- je suis préoccupé(e) par mon état de santé
- je m'inquiète des répercussions sur mes ressources, ma famille/mes proches, mon quotidien
- je me pose des questions sur la reprise de mon travail
- j'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e)

L'assistant(e) social(e) devient mon interlocuteur privilégié



BON À SAVOIR

le service social me contacte après 3 mois d'arrêt de travail. Il me propose une réunion d'informations et d'échanges et/ou un entretien individuel

L'assistant(e) social(e) :

- me reçoit, m'écoute en toute confidentialité et recherche avec moi les solutions les plus adaptées
- m'aide à exprimer mes craintes, mes difficultés, mes besoins
- m'informe sur les droits et les aides pour mes dépenses de santé
- m'oriente et me guide dans mes démarches pour mes indemnités journalières, ma complémentaire santé, mes soins, mon retour au travail
- me propose d'échanger avec d'autres personnes en arrêt de travail
- m'accompagne tout au long de mon arrêt de travail.

